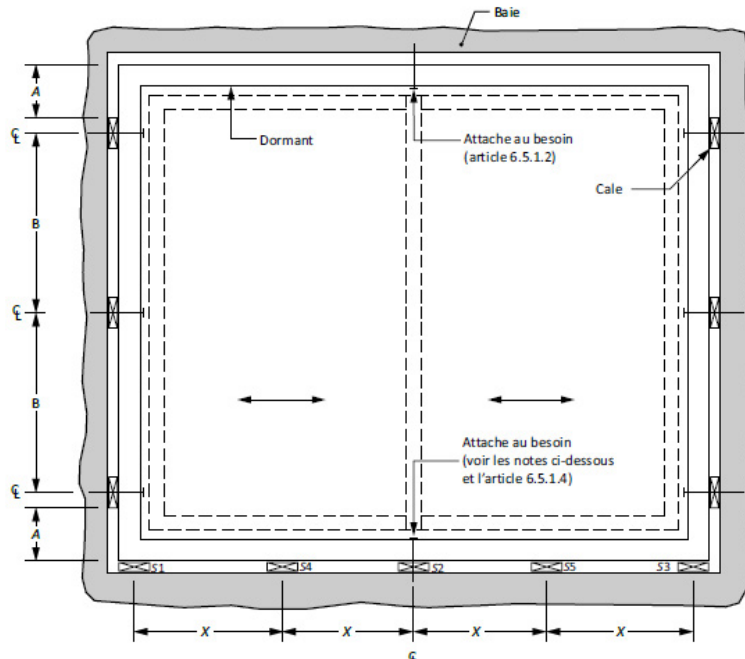


Recommandations du fabricant : Installation d'une fenêtre à coulissement horizontal



Cales à l'appui :

- ☐ Aux extrémités, sous les jambages
- ☐ Sous le montant central
- ☐ Les cales à l'appui ne devraient jamais être à plus de 15 ¾ pouces (400 mm) de distance
- ☐ Sous les rouleaux du châssis ouvrant
- ☐ Sous les cales d'appui à thermos du panneau fixe
- ☐ X = 15 ¾ pouces (400 mm)

Attaches à l'appui :

- ☐ Au centre de l'appui lorsque la largeur du dormant est supérieure à 63 pouces (1600 mm)

Cales et attaches sur les jambages :

- ☐ A = 7 ¾ pouces (200 mm) minimum
- ☐ B = 23 ¾ (600 mm) maximum
- ☐ Aux loquets du châssis au dormant

INSTALLATION

L'installation doit respecter la norme **CSA A440.4** en vigueur. Le nouveau produit de fenestration doit être installé de façon à s'intégrer à l'enveloppe du bâtiment. L'installation doit être réalisée dans les règles de l'art, en respectant le niveau, l'aplomb et l'équerrage, de manière à **ne pas altérer le fonctionnement, les performances ni l'étanchéité du produit.**

Un ajustement des mécanismes peut être nécessaire avant de procéder à l'isolation du pourtour du produit.

Il est recommandé de vérifier le solin de tête afin de s'assurer qu'il est en bon état et en mesure de diriger efficacement l'eau de pluie et la condensation du mur vers l'extérieur du bâtiment.

ISOLATION ET SCELLANT

Isoler le pourtour complet du produit. Assurer la continuité de l'isolation aux zones où se trouvent les cales et ancrages. Utiliser uniquement une mousse de polyuréthane à faible expansion, spécifiquement conçue pour portes et fenêtres, appliquée de façon à ne pas déformer le cadre.

Un espace de dégagement suffisant doit être conservé entre le matériel de finition du bâtiment et le dormant afin de permettre la dilatation et la contraction des matériaux.

La mousse isolante et les scellants doivent être appliqués conformément aux recommandations de leur fabricant.

CALES ET ANCRAGES

Les types de cales utilisés doivent être conformes aux exigences prescrites par la norme **CSA A440.4** en vigueur.

Les cales doivent être fabriquées d'un matériau suffisamment rigide pour supporter en permanence les charges appliquées, sans déformation. Elles doivent également offrir une bonne isolation thermique et résister à la détérioration dans le temps.

Les cales de cèdre doivent avoir une largeur minimale de 2 po (50 mm) ainsi qu'une longueur suffisante pour supporter adéquatement le dormant du produit de fenestration.

Les cales et ancrages doivent être en quantité suffisante pour assurer la stabilité du cadre et limiter toute déformation du produit.

Merci d'avoir choisi Préville Vision Confort.

Pour assurer la performance et la durabilité de vos produits de fenestration, veuillez consulter les instructions d'entretien en numérisant le code QR ci-dessous.

